

Séance du 28 juillet 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	20
Date de la convocation		
22/07/2025		
Date d'Affichage		
29/07/2025		

DCM N° 2025-50

L'an deux mil vingt-cinq

Et le vingt-huit juillet

à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

16 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, SIMONI-PIACENTINI Céline, ALBERTINI Francine, PASQUALINI Maurice, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine, MARTEL Enzo.

4 Membres absents excusés (procurations) :

BIAGGINI Jean a donné procuration à ALBERTINI Francine

FINI René a donné procuration à SIMONPIETRI Pierre Michel

CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à SIMONI PIACENTINI Céline

FABRIZY Bernard a donné procuration à CAMUZAT Alexandre

9 Absents : BATTESTI Gilles, MALAFRONTÉ Christine, SILVESTRI Dominique, MURATI Carine, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean-Louis, NAPPO Michelle, FICO Aurélie

Madame SIMONI PIACENTINI Céline est nommée secrétaire.

Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, 2^{ème} Adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que :

CONSIDERANT les besoins de la Collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent d'animateur/trice, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire stagiaire ou titulaire relevant du grade d'Agent de Maîtrise Territorial Principal, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale,

La proposition de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique est mise aux voix,

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1,

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,

VU le décret n° 88-548 du 6 mai 1988 modifié, portant échelonnement indiciaire applicable aux Agents de Maîtrise Territoriaux,

.../...

Objet de la délibération

Délibération portant création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial principal à temps complet.

OUÏ l'exposé de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- d'accéder à la proposition de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique,
- de créer un emploi permanent d'animateur/trice, relevant du grade d'Agent de Maîtrise Territorial Principal, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures,
- de pourvoir l'emploi ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité.

DIT

- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

